

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Circulaire n° 99-48 du 22 juillet 1999 relative à divers indices et index : ingénierie, peinture routière, produits de marquage routier, végétaux et graines, bâtiment

NOR : *EQUE9910143C*

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant ;

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974 ; circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ; Messieurs les ingénieurs généraux des ponts et chaussées et inspecteurs généraux chargés d'une circonscription territoriale ; Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégations régionales à l'architecture et à l'environnement ; centres d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes et Rouen ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Rouen, Toulouse et Tours ; services spécialisés de navigation à Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg, Toulouse et de la Seine à Paris, services de navigation ; service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ; services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; services départementaux de l'architecture ; services maritimes des ports de Boulogne et de Calais, du Nord [Dunkerque], de la Seine-Maritime [Le Havre et Rouen], de la Loire-Atlantique [Nantes], de la Gironde [Bordeaux] et des Bouches-du-Rhône [Marseille]) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes - Saint-Nazaire, Bordeaux, Strasbourg, Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le directeur du service technique de l'urbanisme ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le chef du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le chef du service d'études des transports urbains ; Monsieur le chef du centre d'études techniques des tunnels ; Monsieur le chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le chef du service technique des remontées mécaniques ; Monsieur le chef du service technique des bases aériennes ; Monsieur le chef du service technique des phares et balises ; Monsieur le chef du service central technique des ports maritimes et des voies navigables ; Messieurs les chefs de service de l'aviation civile à Nouméa et Papeete.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index Bâtiments nationaux BT du mois d'avril 1999.

Pour le ministre et par
délégation :

Pour le directeur empêché :
*Le sous-directeur du bâtiment
et des travaux publics,
J.-M. Etienne*

BUREAU DES INDEX

D.A.E.I./BG

**LES INDEX DU BATIMENT
ÉVOLUTION DE L'INDEX BT01**

Evolution mensuelle :

*avril 1999 556,7
mars 1999 552,9*

Variation + 0,69 %

Evolution annuelle :

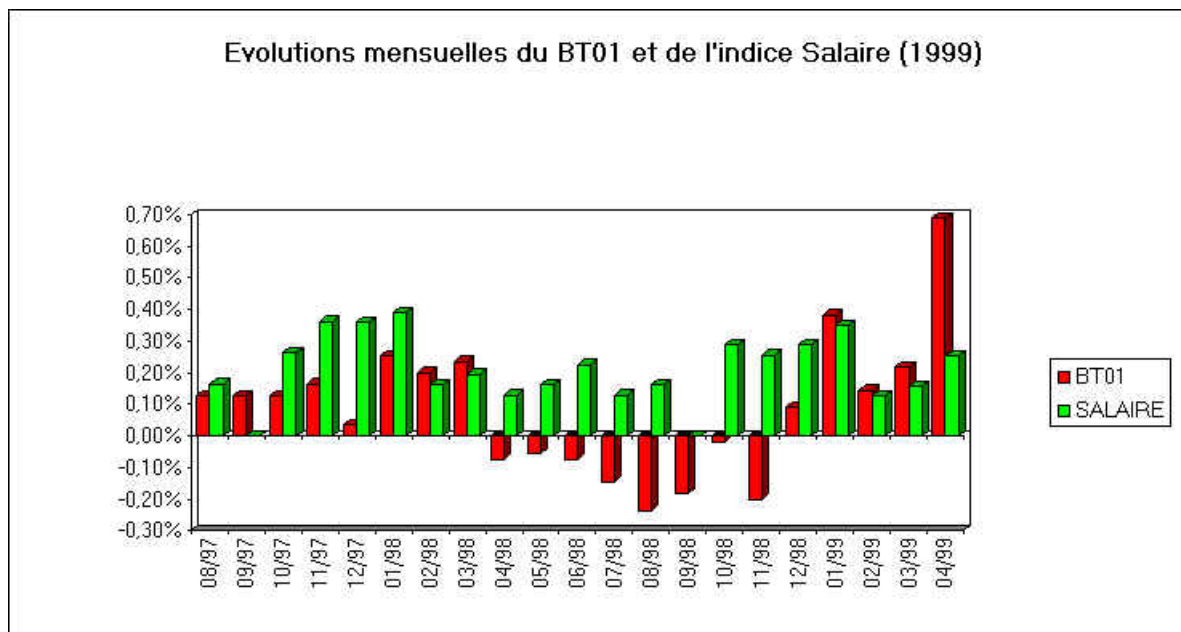
*avril 1999 556,7
avril 1998 553,3*

Variation + 0,61 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :
 avril 1999 317,0
 mars 1999 16,2
 Variation **+ 0,25 %**

Evolution annuelle :
 avril 1999 317,0
 avril 1998 309,5
 Variation **+ 2,42 %**



INDEX BÂTIMENT (1)

Valeurs des index bâtiments nationaux
 pour le mois d'avril 1999
 (Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	556,7
Terrassements	BT 02	586,8
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Béton	BT 03	579,4
Briques	BT 04	522,6
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	525,2
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	373,3
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	546,2
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	533,2
Revêtements en : Plastiques	BT 10	703,0
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	616,0
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	566,5
Mosaïque en bois collé	BT 13	558,0
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	550,3
Charpente bois en : Résineux de pays	BT 15	414,3

Résineux d'importation	BT 16	470,1
Chêne	BT 17	439,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie : Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	531,0
Extérieure et escaliers : Bois tropicaux	BT 19	557,3
Chêne	BT 20	500,8
Résineux d'importation	BT 21	505,4
Résineux de pays	BT 22	488,2
Parquets en : Résineux d'importation	BT 23	370,3
Résineux de pays	BT 24	488,1
Feuillu	BT 25	520,8
Fermeture de baies en : Plastique (3)	BT 26	483,5
Aluminium	BT 27	450,6
Métal ferreux	BT 28	420,5
Couverture et accessoires : Ardoises de schiste	BT 30	601,4
Tuiles en terre cuite	BT 32	478,5
Tuiles en béton	BT 33	531,7
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	453,7
Bardeaux d'asphalte	BT 35	481,3
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	645,0
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	642,2
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	485,0
Menuiserie : En acier et serrurerie	BT 42	441,6
En alliage d'aluminium	BT 43	469,7
Vitrierie	BT 44	645,5
Miroiterie	BT 45	600,4
Peinture, tenture	BT 46	632,5
Electricité	BT 47	708,1
Ascenseurs	BT 48	525,8
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	110,4
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	119,6
Menuiseries PVC	BT 51	121,6
Imperméabilité de façades	BT 52	101,7
Étanchéité asphalte-multicouche	BT 53	99,1

Valeur de l'indice salaire national : (base 100 : octobre 1979) du mois de mars 1999 (317,0) utilisée pour le calcul des index BT du mois d'avril 1999.

(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

INDEX INGÉNIERIE

Janvier 1998	601,8
Février 1998	603,7
Mars 1998	604,5
Avril 1998	605,9
Mai 1998	606,2
Juin 1998	606,9
Juillet 1998	606,9
Août 1998	605,3
Septembre 1998	605,3
Octobre 1998	606,9
Novembre 1998	605,3
Décembre 1998	605,3
Janvier 1999	605,3
Février 1999	609,5
Mars 1999	610,5
Avril 1999	613,0

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999, relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier) (base 100 en novembre 1998)

PRM (produits de marquage routier)

Novembre 1998	100,0
Décembre 1998	100,0
Janvier 1999	100,0
Février 1999	100,7
Mars 1999	100,7
Avril 1999	100,7

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1

FG (fourniture de graines)

Janvier 1998	121,1
Février 1998	121,1
Mars 1998	121,1
Avril 1998	126,0
Mai 1998	126,0
Juin 1998	126,0
Juillet 1998	134,5

Août 1998	134,5
Septembre 1998	134,5
Octobre 1998	113,4
Novembre 1998	113,4
Décembre 1998	113,4
Janvier 1999	112,3
Février 1999	112,3
Mars 1999	112,3
Avril 1999	112,3

FRAIS DIVERS

Janvier 1998	100,9
Février 1998	101,3
Mars 1998	101,3
Avril 1998	101,1
Mai 1998	101,0
Juin 1998	101,2
Juillet 1998	101,2
Août 1998	100,8
Septembre 1998	100,8
Octobre 1998	100,6
Novembre 1998	100,6
décembre 1998	100,7
Janvier 1999	100,7
Février 1999	101,8
Mars 1999	101,0
Avril 1999	101,5

TR - INDICE TRANSPORTS ROUTIER

(Base 100 en janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances
et de l'industrie du 5 octobre 1987, *J.O.* du 24 octobre 1987

et décret n° 88-638 du 6 mai 1988

abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO],

à compter du 1^{er} janvier 1988

Janvier 1998	129,7
Février 1998	129,6
Mars 1998	129,0
Avril 1998	128,9
Mai 1998	128,8
Juin 1998	128,4
Juillet 1998	128,1
Août 1998	128,5
Septembre 1998	128,7
Octobre 1998	128,9
Novembre 1998	128,8
Décembre 1998	128,7
Janvier 1999	129,0
Février 1999	128,8
Mars 1999	129,2
Avril 1999	130,2